



Le tribunal vous informe

Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqué-e à une prochaine audience du tribunal administratif de la Guyane.

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire, le tribunal organise ses audiences avec le souci de lutter contre la propagation du virus Covid-19 et d'assurer la sécurité de chacun.

Ainsi que vous le constaterez, le porche du tribunal, le hall d'accueil et la salle d'audience ont été aménagés pour tenir compte des règles de distanciation physique préconisées.

Seules les personnes visées par la convocation seront autorisées à assister à l'audience.

L'accès au tribunal se fera sur présentation de la convocation et ne sera pas ouvert aux accompagnants.

Lorsque vous êtes représenté par un avocat, votre présence n'est pas indispensable.

En outre, je vous demande de bien vouloir vous attacher à respecter l'horaire inscrit sur votre avis d'audience en évitant de vous présenter à l'avance ou en retard, l'organisation des audiences ayant été aménagée pour éviter une affluence importante dans les locaux du tribunal.

Ainsi, un retard vous exposerait à ce que la formation de jugement soit passée aux affaires suivantes rôle suivant et à ce qu'elle soit dans l'impossibilité d'appeler de nouveau votre dossier.

Enfin, un agent du greffe vous accueillera à votre arrivée, **l'attente devant se faire à l'extérieur du bâtiment en respectant les règles de distance d'un mètre minimum entre chaque personne.**

La désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique, mis à disposition à l'entrée, est obligatoire.

Il vous est demandé de suivre les indications qui vous seront données par les agents en charge de votre installation dans la salle d'audience, dont la capacité a été réduite pour garantir votre sécurité.

Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans pénétrant dans l'enceinte du tribunal (décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié au 9 septembre 2020).

Ces règles sont strictes mais dans l'intérêt de tous, je vous remercie de les respecter et d'apporter ainsi votre contribution à la lutte contre la pandémie.

Signé : Laurent Martin,

Président du Tribunal.